

Régime de participation différée aux bénéfices

Régimes collectifs Mackenzie

À propos des Régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Les Régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) permettent à un employeur de partager une partie des bénéfices de son entreprise avec l'ensemble ou un groupe désigné de ses employés.

Les RPDB peuvent être utilisés comme un régime de pension agréé ou conjointement avec le REER collectif d'une entreprise. Comme un régime de pension agréé, un régime de participation différée aux bénéfices doit être enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et doit être conforme aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et la réglementation s'y rattachant. Lorsqu'un RPDB est mis en œuvre avec un REER collectif, les cotisations de l'employeur peuvent être assorties d'une période d'acquisition imposée et d'options plus souples que celles d'un régime de retraite.

Les cotisations d'un employeur à un RPDB sont limitées à 18 % du salaire annuel de l'employé ou à une somme correspondant à la moitié du plafond du régime de retraite à cotisation déterminée, selon le moins élevé des deux montants.

L'acquisition des droits est laissée à la discrétion de l'employeur et peut être imposée pour une période maximale de 24 mois de participation au régime. Tout montant non acquis auquel renonce un employé qui quitte le régime doit être attribué à d'autres participants ou remboursé à l'employeur au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année au cours de laquelle le montant a été perdu.

Avantages

- Les cotisations de l'employeur ne sont pas soumises à l'impôt sur les salaires, ce qui permet de potentiellement réaliser des économies sur les coûts salariaux.

Pour les questions d'ordre administratif, y compris les demandes de rapports, veuillez téléphoner au 1-800-665-0513 ou écrire à grouppadmin@mackenzieinvestments.com.

Pour toute question relative aux ventes, aux nouvelles occasions ou pour passer les régimes existants en revue, veuillez écrire à grouppsales@mackenzieinvestments.com.

- Les retraits peuvent être limités à la cessation d'emploi, au décès ou à la retraite.
- L'employeur peut imposer une période d'acquisition pouvant aller jusqu'à deux ans.
- Les cotisations au régime bénéficient d'un report d'impôt pour les participants.
- Moins coûteux et moins restrictif qu'un régime de pension agréé.
- Les cotisations sont prélevées sur les profits ou les bénéfices non distribués, ce qui réduit l'impôt à payer par l'employeur.

Faits saillants

- Seules les cotisations de l'employeur sont autorisées.
- Les salariés licenciés peuvent retirer les montants entièrement acquis, sous réserve d'imposition.
- Crée un facteur d'équivalence (FE) qui réduit les droits de cotisation à un REER pour l'année suivante.
- Un minimum de trois participants est requis.
- Les personnes rattachées (qui détiennent au moins 10 % des actions d'une catégorie quelconque de l'entreprise ou présentent un lien de dépendance avec le promoteur du régime ou qui ont un lien de parenté avec une personne rattachée) ne sont pas autorisées à participer au régime.

Frais

RPDB	Frais d'établissement uniques
Nouveaux régimes	250 \$
Régimes existants dont l'actif moyen par participant est supérieur à 10 000 \$ et dont l'actif total est d'au moins 250 000 \$	Frais exonérés

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES. Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ces renseignements ne sont pas conformes aux normes applicables sur les communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.